



## Plus d'eau chaude depuis 8 jours

Par **paulineettony**, le **24/11/2010** à **18:28**

Bonjour,

Voilà 8 jours que nous n'avons plus d'eau chaude. Nous avons plusieurs fois contacté l'agence locative. Elle nous répond n'avoir pas réussi à joindre le propriétaire.

Quels sont nos recours ?

Personne ne semble bouger alors que nous payons un loyer conséquent.

Est-il possible de ne pas payer le loyer intégral le mois prochain si la situation perdure ?

Merci d'avance,

Cordialement,

Pauline

Par **mimi493**, le **24/11/2010** à **20:36**

vous n'avez pas le droit de ne pas payer votre loyer.

L'eau chaude est individuelle ou collective ? Si individuelle, vous faites bien l'entretien du chauffe-eau tous les ans (preuve à l'appui) ?

Si oui, LRAR au bailleur (avec copie à l'agence), de mise en demeure de procéder à la réparation vous permettant d'avoir de l'eau chaude, et sans délai, vu que ça dure déjà depuis 8 jours et que vous avez prévenu l'agence de suite. Qu'à défaut, vous saisirez le tribunal d'instance pour obtenir les travaux sous astreinte financière journalière avec des dommages et intérêts.

8 jours après la réception, vous saisissez le tribunal d'instance.

Si non, faites faire l'entretien

Par **Marion2**, le **24/11/2010** à **20:39**

Bonsoir,

Le défaut de paiement des loyers (ou des charges) peut aboutir à la résiliation du bail.  
Un locataire n'est en effet jamais autorisé à suspendre de lui-même ses versements (même partiellement).

Envoyez un courrier recommandé à l'agence pour leur demander d'intervenir très rapidement afin que l'eau chaude soit rétablie.

N'acceptez aucune excuse de la part de l'agence, c'est à elle que vous réglez vos loyers, c'est à elle de faire le nécessaire.

Par ailleurs, contactez l'ADIL (gratuit). Votre mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.

Vous serez aidée dans vos démarches si l'agence fait la sourde oreille à votre demande.

Bon courage.